

L'ECHO de L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION PUBLIEE PAR LA COMMISSION
NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES asbl.

n°13 - juin 1981

EDITORIAL

Lors de la soirée de films spéléos et de protection des cavernes organisée au Passage 44 à Bruxelles pour marquer les 10 ans d'action de la CNPSS, le président, au nom de la Commission, s'est expliqué en ces mots :

"en guise d'introduction, et peut-être pour faire connaissance, la Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques, ce n'est pas avant tout une corporation, une société, c'est d'abord et surtout un état d'esprit, une campagne menée depuis 10 ans par de très nombreux spéléologues appartenant à l'ensemble des fédérations et des groupements belges de spéléologie. Cette unanimité est le résultat du ras-le-bol de nombreux spéléos devant l'invasion du monde souterrain, et devant la destruction systématique de grottes par les carrières,

les routes ou l'action des vandales.

La pollution des grottes et des eaux souterraines commence par l'abandon de déchets de toute nature par les spéléos d'occasion pour finir par l'impact grave et parfois irréversible des rejets d'égouts et de la multiplication des dépôts d'immondices sauvages ou officiels.

Devant cet état de chose, les spéléos, aux premières loges, étaient vraiment trop bien placés que pour se taire ! Et si leur réaction fut timide au départ, elle s'est organisée et amplifiée au point qu'aujourd'hui les pouvoirs publics dont nous critiquons à juste titre certaines carences et certaines actions négatives doivent tenir compte de l'avis des spéléos.

Mais il ne suffit pas d'être interlocuteur reconnu pour avoir automatiquement gain de cause et dans ce type de combat, aucune victoire n'est jamais définitive.

Par contre, avec un brin d'optimisme, on peut dire qu'aujourd'hui la plupart des spéléos pensent, à moins d'être en retard d'une guerre, qu'on ne peut plus pratiquer la spéléo, qu'on ne peut plus apprendre la spéléo sans apprendre en même temps à garder intact le milieu naturel souterrain, et à ne laisser tout simplement aucune trace de son passage. Les grottes ne sont pas des spéléodromes : il y a une énorme différence entre un terrain de sport et une cavité naturelle fragile, unique et irremplaçable qui a demandé des millénaires pour se creuser, se façonner ou se peupler.

Ce changement de mentalité, cet appel - pourquoi pas ? - à une spéléo plus lucide et plus responsable est dû particulièrement aux moniteurs, guides, animateurs et responsables de clubs et de fédérations bien plus qu'à l'action de la CNPSS qui, en tant qu'association, a pour ambition suprême de devenir parfaitement inutile !!"

SOMMAIRE

page 1: Editorial

page 2: Actions de protection en Belgique

Documents : Comportement au karst vis à vis des substances polluantes techniques - par Richard MAIRE

page 3 : Nouvelles de France : - création d'une réserve naturelle, la grotte de Hauteecourt (Ain). - par René GINET

page 4 : Nouvelles de France : - la grotte du Crotot détruite.

REDACTION :

- Jean Marc MATTLET
- Claude DE BROYER

MISE EN PAGE :

- Pierre WATTECAMPS

EDITEUR RESPONSABLE :

- Claude DE BROYER
avenue de la Floride 124
1180 Bruxelles.



UN COLLECTEUR D'ÉGOUTS A ROCHEFORT

Les travaux de pose de ce collecteur sont en cours.

L'égoût coulant depuis des années dans l'aiguillage du Thiers des Falises sera enfin repris par un collecteur, vers une station d'épuration, ce qui doit supprimer une partie de la pollution de la Lhomme souterraine, encore inconnue.

Du côté de la doline Challes, où se déversent encore les égouts venant de l'amont, un raccordement est prévu sur un autre collecteur.

Il n'y aura donc plus de pollution par temps sec. Par contre en temps de pluie, le raccordement prévoit d'absorber 30 l./s., le surplus étant toujours rejeté mais très dilué dans la doline Challes. (Information communiquée par l'INASEP).

Reste à voir si les eaux usées de l'Athénée de Rochefort, bâtie à côté de la doline, seront bien reprises par le nouveau collecteur, au lieu d'être envoyées tout droit dans la doline.

TRAVAUX A LA RESURGENCE DE GOFFONTAINE

Près de Verviers, à Goffontaine, commune de Pépinster, se trouve la résurgence de la Vesdre souterraine. Surplombant cette résurgence, existait une caverne fouillée par le Dr Schmerling qui y avait découvert de nombreux ossements d'*Ursus spelaeus* ainsi que des vestiges préhistoriques. Malheureusement cette grotte a été rasée pour faire place à la route Liège-Verviers et à la ligne de chemin de fer.

Actuellement, la SNCB effectue des travaux sur le site même de la résurgence pour détourner le ruisseau qui en sort. Contact a été

pris avec la commune de Pépinster qui nous a assuré que le site ne sera pas modifié par ces travaux. Affirmation bizarre quand on sait qu'à l'époque où la commune nous a écrit, l'entrepreneur avait déjà rasé tous les arbres du site et y avait déversé plusieurs tonnes de remblais.

Depuis l'abattage des arbres, la dépression formée par la résurgence est bien visible de la route et, évidemment déjà de nombreux détritus y ont été versés. Nous surveillons l'état d'avancement des travaux, qui semblent arrêtés pour le moment.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

La CNPSS était présente à la journée d'étude du 18 mars 1981, organisée par Inter-Environnement Wallonie aux Facultés Universitaires de Namur.

Cette journée avait pour but de présenter les propositions d'Inter-Environnement, à la fois pour une démocratie réellement participative, et à la fois pour la révision en cours de la Loi de 1962, organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Depuis la publication de cette Loi en 1962, le contexte s'est profondément modifié : régionalisation, évolution

des priorités, ex : économies d'énergie, de terres agricoles, politique de l'eau, étalement des plans de secteurs etc...

La révision de cette Loi est en projet et devrait entre autre permettre une meilleure protection des sites karstiques et de nos eaux souterraines.

Nous espérons que les propositions présentées, essentiellement de caractère juridique, seront prises en considération dans un prochain décret du Conseil Régional Wallon.

Jean-Claude Coppenolle.

LESVE : LES ECHOS DE L'ECHO

En janvier dernier, dans ses dernières nouvelles, l'Echo n° 11 annonçait la construction d'un nouvel égoût au lieu-dit "Les Anges" à Lesve. Une photo accompagnait le texte.

Le 5 mars, le Bourgmestre de Profondeville Monsieur Cuvellier, demandait à la CNPSS de lui situer l'endroit géographique où la photo avait été prise.

Le 19 mars, la CNPSS lui adressait la réponse suivante :

"L'égoût incriminé - officiellement aqueduc d'eau pluviale, en fait récoltant aussi les eaux

usées du voisinage - a son exutoire situé dans un chantoir ouvert il y a un ou deux ans rue Roland, à Lesve.

Ce chantoir a été comblé partiellement par le déversement d'une grande quantité de blocs (une vingtaine de camions-bennes !), ce qui prouve qu'il est l'antichambre d'une cavité importante et probablement située au-dessus du collecteur principal (rivière souterraine) drainant la vallée sèche de Lesve et résurgant dans la merveilleuse grotte de la Vilaine Source.

La photo publiée, par l'Echo de l'Egoût, d'autre

part, ne représente pas le même chantoir mais bien le chantoir dit Trou des Renards situé à 1,5 km. en amont, dans la vallée sèche du Fond de Lesve.

Nous serions heureux de savoir quelles dispositions votre commune envisage-t-elle pour mettre fin à ces pollutions des eaux souterraines ? Sur ces soit-disant collecteurs d'eau pluviale sont branchées des canalisations d'eau usée, ce qui modifie totalement leur destination et leur impact."

Ces lettres n'empêchent pas encore les égouts de couler.

Quand l'épuration - entendez l'installation d'égouts, de collecteurs et d'une station d'épuration - sera-t-elle entreprise dans la région ?

CREATION D'UNE NOUVELLE «RESERVE NATURELLE»

LA GROTTTE DE HAUTECOURT

Au terme d'une longue (*) procédure administrative la "création de la réserve naturelle de la Grotte de Hautecourt (Ain)" était décrétée le 12 septembre 1980 par le Ministre français de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Depuis 1962 déjà, l'Equipe de Biologie Souterraine de la Faculté des Sciences de Lyon était locataire de la grotte et veillait à la conservation de ce site souterrain.

Dénuée de tout intérêt spéléologique, la grotte de Hautecourt est une cavité fossile d'un développement total de 150 m pour 36 m de profondeur. Elle présente par contre une variété écologique et une richesse de peuplement animal tout à fait intéressantes pour le biologiste et le zoologiste.

Sachant combien des visites trop fréquentes et incontrôlées peuvent entraîner des modifications et des perturbations de l'équilibre écologique souterrain, parfois non visibles mais enregistrées directement par la communauté animale hypogée, il était apparu souhaitable d'empêcher le libre accès de cette grotte, ce qui ne prive pas les spéléologues d'un terrain d'action bien remarquable, mais évite toutes les intrusions de promeneurs non avertis des questions de l'écologie souterraine et de sa précarité. Soustrait depuis bientôt vingt ans à toutes visites, sauf celles qui sont indispensables aux recherches scientifiques qui y sont conduites, l'écosystème souterrain de Hautecourt "fonctionne" ainsi de manière naturelle.

(*) Elle aura duré 11 ans.

Cet état de fait est concrétisé par l'article 3 du décret de classement : "à l'exception du personnel scientifique habilité par le préfet à effectuer des recherches, et des personnes autorisées par le préfet sur proposition du gestionnaire et sous sa conduite, il est interdit à quiconque de pénétrer dans la grotte et d'y circuler."

Mais une grotte n'est pas, comme notre perception humaine le conçoit de prime abord, une entité qui serait close partout sauf au niveau de son entrée. A l'échelle de la communauté animale qui est composée - sauf les Chauves-Souris - d'êtres de très petite taille, le volume du vide constitué par la cavité elle-même s'accompagne de tout le réseau des fissures qui pénètrent le massif karstique où elle est creusée; dans ces conduits, qui relient plus ou moins directement la grotte et la surface du sol, passe tout un flux de matières provenant de la surface, véhiculées par l'eau d'infiltration : c'est de cette manière que pénètre sous terre l'énergie - sous forme de nourriture - dont bénéficie la biocénose cavernicole; c'est vraisemblablement aussi dans les fissures, dont la dimension et l'environnement conviennent aux animaux souterrains, que s'effectuent bien des processus biologiques souvent encore peu connus. Il résulte de ces faits que le fonctionnement d'une grotte est aussi tributaire des perturbations et des anomalies qui se passent à la surface du sol qui la recouvre (même en dehors de circulations d'eau importantes, ce qui ne ferait alors qu'amplifier le problème à tout le bassin d'alimentation.)

La grotte de Hautecourt étant dépourvue de réseau actif, il était donc né-

cessaire, pour éviter toute dégradation éventuelle des biocénoses souterraines par suite de l'activité humaine en surface du sol, de protéger aussi la superficie - en comptant large - du terrain qui recouvre la cavité. C'est pourquoi une dizaine d'hectares de landes et taillis ont été délimités en fonction du report en surface du tracé des galeries souterraines, du reste peu profondes. Cette surface constitue une partie intégrante et indissociable de la "réserve souterraine".

A l'intérieur de ce périmètre de protection, tout dépôt et toute utilisation des produits artificiels ou importés, toute modification du sol, du sous-sol ou de régime hydrologique, tout habitat humain même temporaire, sont prohibés; c'est ce qu'indique l'article 9 du décret : "les activités agricoles, pastorales et forestières continuant à s'exercer librement ...

Cependant, toute modification de la couverture végétale actuelle ne résultant pas de l'exploitation courante, toute utilisation de produits phytosanitaires, d'insecticides et d'herbicides chimiques ou biologiques, tout emploi d'engrais, d'amendement et de fertilisant est interdit, sauf autorisation délivrée par le préfet sur proposition du gestionnaire".

L'administration de cette réserve naturelle, conformément au chapitre IV du décret portant création, doit être gérée par un Comité consultatif constitué et présidé par le préfet du département de l'Ain; ce comité sera composé d'un certain nombre de responsables de la commune de Hautecourt, de représentants de l'Administra-

Suite en dernière page

**LA SPELEOLOGIE N'EST PAS UN SPORT
DE MASSE** EN GUIDAGE LIMITEZ VOS GROUPES
A 5 PERSONNES MAXIMUM

tion et des associations de protection de la nature, ainsi que de personnalités scientifiques qualifiées.

Il est intéressant de remarquer que, pour la première fois à notre connaissance, l'écologie du milieu souterrain et la préservation d'un échantillon représentatif de sa faune dans son milieu originel, ont été ainsi pris en considération par les autorités compétentes, par le biais de la protection intégrale d'un volume karstique qui, si peu spectaculaire soit-il, n'en est pas moins digne d'intérêt. Il est à noter que la réserve naturelle de la grot-

te de Hautecourt doit être celle dont les dimensions sont de loin les plus petites parmi les réserves naturelles françaises !

Il va sans dire que, conformément à la ligne directrice de la F.F.S. en ce domaine, et à l'opinion que je soutiens lorsque j'étais à sa présidence (1968-1971), il ne saurait être question de multiplier partout les interdictions de ce genre : la sauvegarde du domaine souterrain est d'abord l'affaire de ceux qui le visitent, qui l'étudient, et qui l'aiment. Mais il n'empêche que, s'adressant - comme c'est le cas de la

grotte de Hautecourt - à quelques cavités sans intérêt spéléologique, mais dont des recherches préliminaires approfondies ont montré qu'elles sont précieuses quant à leurs propriétés scientifiques, il peut être indispensable d'envisager leur clôture, qui doit permettre à ces cavités de "vivre" à l'abri des perturbations de toute nature, d'où qu'elles viennent.

René GINET.
Professeur, Biologie Souter.
Université Claude Bernard
43, bd du Onze-Novembre
F-69622 VILLEURBANNE CEDEX

LA GROTTE DU CROTOT - DOUBS

DETRUITE !

De toute l'histoire de la spéléologie, c'est certainement la première agression de ce genre dirigée contre le milieu souterrain.

Elle ne doit pas rester impunie parce qu'elle nous frappe directement au travers de ce que nous aimons et nous protégeons.

LA BETISE ET LA MECHANCETE CONTRE LA BEAUTE FRAGILE DES CONCRETIONS ...

Au cours de la semaine du 8 au 15 février 1981, à une date qu'il n'a pas été possible à l'heure actuelle de définir, la Grotte du Crotot, rivière souterraine longue de 5,8 km, qui s'ouvre dans une forêt sur le territoire de la petite commune de ROMAIN (Doubs), et constitue actuellement par son concrétionnement la cavité la plus richement décorée de la moitié nord de la France, a été odieusement saccagée par des inconnus ...

Cette cavité a été découverte en 1978 par le Groupe Spéléologique Baume Clerval qui assurait la surveillance et avait placé une grille à l'entrée pour en contrôler les accès et éviter son pillage, tant la fragilité des éléments intéressants de cette grotte était grande. Les spéléologues reconnus y avaient accès sans problème.

Compte tenu des lieux et des difficultés d'accès, ce fait attristant est certainement imputable à des "casseurs spéléologues" qui n'ont pas hésité à fracturer la faible grille de protection.

Dès que cette lamentable affaire a été connue des milieux spéléologiques, de plus en plus soucieux de la protection du milieu souterrain, la réprobation a été telle que la plupart des associations spéléologiques auxquelles se sont jointes

plusieurs associations de protection de la nature, ont décidé de porter plainte contre X à la suite de la commune ou de se porter partie civile.

Cette affaire est peut-être à rapprocher de la fracturation des grilles, il y a quelque temps déjà, d'une grotte protégée dans le Jura, de la destruction de l'ensemble d'un balisage de secours lors d'un congrès spéléologique en Haute-Saône (5.000 F de dégâts) et de plusieurs autres affaires liées, semble-t-il à une bande de malfrats infiltrés dans les milieux spéléologiques pourtant d'ordinaire pacifiques ... Nombreux sont les spéléologues qui souhaitent qu'enfin, à l'occasion de cette action qui dépasse les bornes, un bon coup de balai soit donné ... avec l'aide de la justice.

Aujourd'hui, sous les hautes voûtes ténébreuses du Crotot, c'est la désolation : centaines de colonnes cassées, de concrétions abattues, les plus belles parois peintes à la bombe à peinture, des stalactites hors d'atteinte abattues à coup de cailloux ... jamais dans les milieux spéléos on a vu une telle barbarie ... On peut se demander si la beauté de la nature n'est pas pour certains individus insensibles et rustres une chose insoutenable ou intolérable ... Le massacre de cette grotte des merveilles témoigne aussi d'une immense lâcheté ...

LISEZ L'ECHO
DE L'EGOUT
L'INFORMATION
QUI COULE DE
SOURCE

Soutenez l'action de la
C.N.P.S.S. :

Verser dès aujourd'hui votre
cotisation annuelle de 100 Fr
(500 Fr pour les clubs et associations), au compte C.N.P.S.S.

068/0439320/34
C.N.P.S.S. asbl

Cette cotisation comprend l'abonnement à L'ECHO DE L'EGOUT et pour les groupements, le prêt gratuit de l'exposition et des films de la C.N.P.S.S.